

Montréal, 27 septembre 2018

Madame Flory Doucas
Codirectrice et porte-parole
Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

Bonjour,

La présente fait suite à la demande que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de l'actuelle campagne électorale et concernant les enjeux qui touchent de près votre organisation.

Il nous fait plaisir de vous transmettre notre réponse qui, nous l'espérons, sera à votre convenance.

En vue de progressivement rejoindre le taux de taxation de l'Ontario, votre gouvernement procédera-t-il à l'augmentation progressive de la taxe provinciale sur le tabac?

Votre gouvernement songera-t-il à indexer le montant de la taxe tabac provinciale sur une base régulière?

Est-ce que votre gouvernement examinera la faisabilité d'instaurer une politique de prix en vue d'optimiser l'impact des taxes sur le tabac ?

Votre gouvernement procédera-t-il à rendre payants les permis de fabrication des produits du tabac, de façon à mettre à contribution les grands cigarettiers pour payer les coûts d'encadrement de leurs produits et en vue d'investir ces sommes ailleurs dans le système de santé ?

La CAQ a participé activement et positivement aux travaux parlementaires qui ont mené à l'adoption de la loi 44 à l'Assemblée nationale du Québec en 2015. Nous supportons les mesures adoptées dans ce projet de loi qui vise notamment à diminuer le taux de tabagisme sous 15 % d'ici quelques années.

Cette loi est un très bon pas dans la bonne direction et il faut maintenant que le gouvernement du Québec effectue un suivi rigoureux dans l'application des mesures déployées depuis 3 ans. L'atteinte de cet objectif est fondamentale, car selon des estimations, la baisse d'un point de pourcentage du tabagisme fait économiser

annuellement 41 millions \$ en coûts de soins de santé directs et 73 millions \$ en coûts indirects, pour un total de 114 millions \$.

Un gouvernement de la CAQ évaluera chaque année la nécessité d'augmenter la taxe provinciale sur le tabac lors de la préparation du budget du gouvernement du Québec. Nous analyserons aussi l'idée de soumettre cette évaluation à un mécanisme permanent, tout en considérant les taux de taxation en vigueur dans les autres provinces.

Enfin, la CAQ est prête à évaluer l'implantation de permis payants pour les cigarettiers, mais nous croyons qu'il faut prioriser une révision de la taxation et s'assurer que les mesures adoptées dans la loi 4 soient appliquées efficacement.

Veillez agréer l'expression de nos considérations distinguées.

L'Équipe de la Coalition Avenir Québec